



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

21 novembre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 117

Dernière heure

Au moment de vous envoyer ce bulletin, on réalise que l'Assemblée nationale aborde également aujourd'hui l'adoption du principe du projet de 126, qui modifie la loi sur l'aide sociale. Celui-là c'est une petite vite à surveiller de près. On vous en reparle.

Rassemblement du 1er décembre

Voici la liste par régions des personnes à contacter pour vous rendre à Montréal en autobus le 1^{er} décembre.

Chaudière-Appalache: Louise Foisy à Lévis, au (418) 838-4774.

Estrie: Line Marcoux à Sherbrooke, au (819) 829-3822

Québec: Isabelle Miron à Québec, au (418) 524-5064.

Lanaudière: Line Leblanc à Joliette, au (450) 752-1999.

Montréal: Manon Blanchette à Saint-Hyacinthe, au (450) 774-2220 et Marie-Hélène Plante à Farnham, au (450) 293-2123.

Lasalle: Mathieu Saint-Onge, au (514) 365-3670

Outaouais: Bill Clennett à Hull, au (819) 770-3839.

Saguenay-Lac-Saint-Jean: Jean Richard à Chicoutimi au, au (418) 543-2221.

Prenez votre place!

Il est bien clair que nous sommes dans un automne chargé et même surchargé. Toutefois rappelons que des consultations ont présentement lieu sur la réforme des institutions démocratiques, à l'initiative du comité directeur des États généraux sur le sujet qui viendront à l'hiver. Avec l'expérience que nous menons depuis 1998, nous avons certainement des choses à dire. Pour participer aux rencontres en région ou soumettre un mémoire, suivez vos médias locaux ou contactez le 1-800-363-1363 ou visitez le www.pouvoircitoyen.com.

Fin des auditions sur le projet de loi 112 :
la détresse des gens qu'en fera-t-on ?

La balle est dans le camp du gouvernement, la saisira-t-il ?

Bonjour tout le monde! La commission parlementaire des affaires sociales a terminé avant-hier son mandat de mener des auditions publiques sur le projet de loi 112. Nous entrons maintenant dans une étape cruciale: la possible amélioration de la loi avant son adoption. Aura-t-elle lieu ?



Après les mots de clôture, une question reste, persistante : ce qu'ont dit les gens, présentation après présentation, aura-t-il un impact sur la facture finale de la loi ?

Avant d'analyser ça de plus près voici quelques informations de base pour les prochains jours. Tout d'abord l'Assemblée nationale a à se prononcer aujourd'hui jeudi sur le principe de la loi. Un débat de deux heures est prévu à 10:00. Dans les jours qui suivront, le gouvernement va se préparer en vue de la prochaine étape, soit l'adoption article par article, qui se fera en commission parlementaire. C'est à ce moment que seront apportés, par le gouvernement ou l'opposition, les améliorations, retraites, ajouts et amendements devant donner sa facture finale à la loi. Cette étape pourrait débiter dès jeudi prochain, le 28 novembre et sinon dans la semaine suivante. L'échéancier reste une adoption avant Noël. Comme vous pouvez voir la prochaine semaine va être cruciale dans la mesure où c'est probablement là que vont se prendre les décisions importantes de la part du gouvernement. Ça veut dire (voir ci-contre) que notre événement du 1^{er} décembre arrivera en plein coeur de ce processus pour redire le message.

Des améliorations à faire qui passent largement la rampe

En passant, voici un constat majeur de l'analyse des présentations à la commission parlementaire : la position du Collectif est solide, elle a été largement reprise tout au long de la commission tant par des membres de notre réseau que par des organismes distincts qui ont trouvé qu'elle faisait du sens.

Elle donne donc un signal clair sur la façon d'améliorer la loi.

Et c'est de cela dont il s'agit maintenant : améliorer la loi pour qu'elle puisse remplir correctement son office. L'enjeu n'est pas dans la pertinence d'une loi : à peu près tout le monde en a convenu. Il est dans son amélioration.

Le problème est là : cette volonté citoyenne a-t-elle été entendue ?

Les choses ont été dites à la commission

Elle a certainement été bien exprimée. À preuve, cet extrait du mot de clôture du député de Laurier-Dorion : «Nous avons passé tout près de six semaines d'audience, 132 groupes, 160 mémoires. C'est une des commissions qui a entendu le plus grand nombre de groupes en commission parlementaire et c'est à l'honneur de ceux qui ont participé à cet appel. Le grand nombre aussi est, je pense, un témoignage de l'action concertée et très efficace qu'a exercée le collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Nous avons constaté qu'il y avait effectivement un relais qui a été fait de façon constante, tous les jours, des points de vue, des suggestions, des positions qui ont été mis de l'avant par le collectif qui a servi à mobiliser un très, très grand nombre de personnes. Il faut se rappeler de cette pétition qu'on a déposée en cette Chambre avec au-delà de 200 000 noms réclamant une telle loi. Et je pense que c'est l'aboutissement d'un processus qui trouve des racines dans le milieu local et communautaire, Mme la Présidente.»

Leur poids est palpable

Les réalités exprimées à la Commission ont eu aussi un poids palpable qui doit maintenant peser dans la balance des améliorations à envisager à la loi 112. On pourra toujours dire que l'analyse du Collectif, que vous trouverez en annexe de ce bulletin, correspond à sa propre position. Or, surprise, les considérations finales du député de Laurier-Dorion, que nous vous invitons à consulter sur le site Internet de l'Assemblée nationale, concordent sur plusieurs points. Elles révèlent d'autant mieux que ce poids palpable a été perçu. En voici quelques extraits, sans compter les appuis connus à la gratuité des médicaments et à une garantie des prestations actuelles.

«Mais, en tête de liste, je placerais, Mme la Présidente, un constat qui saute aux yeux : c'est l'inadéquation entre le filet de sécurité de revenu actuel pour un grand nombre des personnes qui dépendent totalement, pour l'instant, des transferts de l'État et la réalité des besoins essentiels. Je pense que la démonstration a été amplement faite que le niveau de prestations actuel, pour les personnes sans contrainte à l'emploi, ne peut répondre aux besoins essentiels tels que définis par le ministère, par l'État, par le gouvernement lui-même. (...) C'est donc un premier item qu'il faut retenir quand viendra le temps de parler de mesures concrètes et des choix quant aux priorités d'action à établir. ...»

«Un deuxième constat, c'est que les programmes d'insertion et d'aide pour cette même clientèle répondent de façon boiteuse à leurs besoins...»

«Le troisième point touche précisément cette classification apte-inapte. Conçue au départ pour adapter l'aide sociale qui, elle, a été conçue au début des années soixante, l'adapter à la nouvelle réalité 20 ans plus

tard, dans les années quatre-vingts, force est de constater qu'il y a probablement lieu de se poser des questions sur cette aptitude...»

Évoquant un principe de minimum vital assuré par l'État et conduisant à la réparation et à l'amélioration du filet de sécurité sociale : «Il n'est pas illogique de vouloir, par exemple, revisiter le concept d'un programme de dernier recours pour redéfinir le comment du filet de sécurité que nous nous donnons. Les témoignages ont été trop nombreux d'ailleurs à soulever ce point. Le temps est peut-être venu pour un véritable examen de l'ensemble des programmes que nous offrons...»

«Est-ce qu'on a vraiment quelque chose à gagner à ce moment-ci avec l'inclusion d'une définition dans la loi de la pauvreté, telle qu'on la définit? Est-ce qu'il faut en avoir une différente? Est-ce qu'on peut s'en passer totalement? Ça ajoute quoi à la loi et quelle est la raison de l'existence de ces définitions dans la loi?...»

«... la question de la clause d'impact a beaucoup fait l'objet d'attention ici (...). Il faudrait voir comment est-ce qu'on va traiter cette question-là dans l'étude article par article. Les cibles qu'on va se donner, elles ne sont pas dans la loi. Est-ce qu'il ne faudrait pas envisager que l'on se donne des cibles précises dans la loi? Et est-ce qu'il ne faudrait pas de plus envisager que le débat qui va suivre la loi se fasse à partir de l'Assemblée nationale plutôt que le gouvernement, Mme la Présidente?»

Le gouvernement en prendra-t-il acte ?

Pourtant les remarques des deux ministres responsables du dossier ont été à se féliciter de la loi telle qu'elle est. Tout en affirmant leur volonté de la rendre le plus loin possible, elles ont averti qu'il n'y aurait pas moyen de satisfaire toutes les demandes. Pourquoi alors la ministre Goupil a-t-elle pris la peine d'assurer que le gouvernement examinerait comment intégrer l'analyse différenciée selon les sexes, la mention des aînés, la conciliation travail-famille, la modification d'un paragraphe permettant des legs dans le fonds prévu, ce qui en soi est tout bien, mais qui contraste le fait qu'elle n'a mentionné aucune des huit améliorations qui ont été constamment martelées à la commission ?

Le gouvernement aura dans le cours des prochains jours à démontrer qu'une volonté citoyenne appuyée de jeter les bases d'une société sans pauvreté a un poids et un effet dans la balance. Il devra faire la preuve qu'une commission qui passe 90 heures à recevoir des gens sert à quelque chose et qu'il n'entend pas seulement ce qui fait son affaire, mais aussi ce qui est urgent et ce qui est propre à donner les meilleures perspectives pour le bien commun. Il aura aussi à montrer que quand les marges de manoeuvre des finances publiques rétrécissent, il sait placer ses priorités au bon endroit. Et le bon endroit, ce sont les mesures qui améliorent en premier les conditions de vie des plus pauvres et des plus discriminés. La gratuité des médicaments à l'aide sociale et au supplément de revenu garanti, de même qu'un barème plancher, c'est un signal à donner à toute la société que les besoins vitaux passent en premier.

Pendant ce temps, le réseau que vous formez agit sans relâche, partout au Québec, voit loin et prépare la suite. On vous en reparle bientôt.



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

www.pauvrete.qc.ca



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté
C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone: (418) 525-0040
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

Télécopieur: (418) 525-0740
Site Internet: www.pauvrete.qc.ca

Perspectives à la fin des consultations de la commission parlementaire sur le projet de loi 112 **L'HEURE EST À UNE LOI ET À DES MESURES QUI AURONT UN** **IMPACT CONCRET**

Des convergences larges et bien appuyées sur la direction à prendre

▶ Mettre l'argent à la bonne place

- ✓ Le plus urgent, dit et redit, c'est la couverture des besoins essentiels par l'amélioration directe des revenus des plus pauvres, notamment : **la gratuité de l'assurance-médicaments pour les plus pauvres, en particulier les personnes à l'aide sociale, et un barème plancher à l'aide sociale**, ce qui pourrait se faire d'abord en garantissant les prestations actuelles, puis en augmentant progressivement les prestations jusqu'à la couverture des besoins essentiels.
- ✓ Dans un contexte budgétaire limité où tout le monde prétend à l'assiette au beurre, s'il y a à choisir entre un Fonds et des mesures directes, il faut choisir l'amélioration directe du revenu des plus pauvres. Et c'est gagnant pour tout le monde : un dollar vital est un dollar local.

▶ Donner à la loi des bases solides qui vont permettre d'évoluer vers la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux

- ✓ Une loi qui vise un Québec sans pauvreté.
- ✓ Une loi qui garantit la réalisation effective des droits et libertés fondamentaux reconnus, et ce, dans la dignité, sans discrimination ni préjugés.
- ✓ Une loi qui fixe deux cibles sur dix ans pour figurer parmi les États où il y a le moins de pauvreté et le moins d'écart entre plus riches et plus pauvres.
- ✓ Une loi qui inscrit la nécessité d'en venir à ce que les besoins essentiels de tout le monde soient couverts et qui ouvre la porte à une façon de le faire par un débat sur la garantie de revenu.

▶ Donner à la loi des mécanismes qui vont la rendre efficace comme outil d'encadrement et de programmation

- ✓ Une clause d'impact.
- ✓ Une plus grande prépondérance de la loi.
- ✓ Une plus grande indépendance des institutions de suivi.
- ✓ Des aller-retour plus affirmés et fréquents entre le gouvernement, les parlementaires et le public pour le suivi de la loi.
- ✓ Le recours à l'expertise des personnes en situation de pauvreté.
- ✓ Des mesures différenciées pour suivre et agir sur la pauvreté plus grande des femmes.

C'est complété par les points suivants qui se dégagent eux aussi des présentations à la commission.

1. L'enjeu n'est pas sur la pertinence d'une loi, mais sur l'amélioration du projet de loi 112 pour qu'elle conduise à des résultats concrets

- ✓ Il y a un accord général sur l'importance du problème et sur la pertinence d'une loi.
- ✓ Il y a une volonté de se mobiliser manifeste dans les interventions et d'ailleurs on agit déjà.
- ✓ L'enjeu est dans l'amélioration de la loi et dans la manière de l'équiper pour qu'elle conduise à du concret.
- ✓ À ce sujet la position du Collectif a été largement reprise et elle fournit une bonne base de consensus parmi les groupes entendus sur une façon convenable d'améliorer la loi. Ça se comprend, c'est le résultat d'un travail citoyen.
- ✓ Le but de tout ça, c'est qu'on en vienne au Québec à ce que la situation des plus pauvres s'améliore et que ça se fasse dans la dignité.

2. Des constats majeurs qui indiquent la direction à prendre pour faire évoluer le système

▶ **De nombreux témoignages font ressortir les aberrations du système actuel de dernier recours**

- ✓ Le système en place ne rend pas justice aux efforts des gens pour s'en sortir et il bloque leurs efforts et ceux de leurs proches. Ces efforts ont été largement démontrés à la commission. De nombreuses personnes en situation de pauvreté sont venues témoigner.
- ✓ Les règles actuelles du système de dernier recours alimentent les préjugés et conduisent à des traitements discriminatoires malgré des droits fondamentaux identiques : par exemple pour l'accès à un revenu de base, à un logement, la couverture des besoins essentiels, le traitement de la pension alimentaire et de diverses indemnités, la couverture des médicaments, etc.
- ✓ Ces règles, incluant le classement sommaire des personnes en aptes et inaptes, sont aussi beaucoup dénoncées parce qu'elles ne tiennent pas compte de la variété des situations, de l'impact de la pauvreté non seulement sur des personnes, mais sur leur famille et leur entourage, ainsi que des diverses façons contribuer à la société.
- ✓ Tout indique qu'il faut évoluer vers un régime plus universel, répondant aux diverses situations, dans lequel tout le monde pourrait se reconnaître sans honte, dans la dignité et le respect de ses droits et libertés fondamentaux. La loi 112 va devoir permettre de faire émerger la prochaine génération de programmes sociaux et de sécurité du revenu et de changer progressivement les règles du système.

▶ **Les besoins essentiels ne sont pas couverts**

- ✓ Il n'y a plus à se poser de questions, il faut agir : de nombreuses situations de misère et de grand dénuement liées à la déficience du revenu de base ont été décrites à la commission.

▶ **La pauvreté au travail, ça existe et il faut agir dessus**

- ✓ De nombreux intervenantEs sont venuEs décrire la pauvreté au travail et affirmer l'importance de la qualité des conditions de travail, d'un salaire qui sorte de la pauvreté, de la conciliation travail-famille, de la responsabilité sociale des entreprises.
- ✓ Il faut que les mesures d'insertion soient offertes en quantité suffisante et sur une base volontaire.

3. Deux leviers se dégagent

▶ **Un levier collectif par la fiscalité et la redistribution de la richesse**

- ✓ Un débat sur la garantie de revenu est demandé de façon très significative. La proposition du Collectif : envisager un système garantissant sur une base de droit la couverture des besoins essentiels, avec la possibilité ensuite d'améliorer son revenu de façon continue en fonction de ses efforts jusqu'à un seuil d'imposition nulle après lequel, logiquement, il faut commencer à contribuer aux finances publiques.

▶ **Un levier sur le visage régional et local de la pauvreté**

- ✓ Dit et redit à la commission : donner plus de pouvoirs, tel que demandé, aux régions et aux quartiers.

En résumé

Il y a un coup à donner maintenant pour faire avec le droit à un revenu et à un niveau de vie décent ce qu'on a fait avec le droit aux services de santé : un incontournable confirmé par une loi.

C'est le temps de le faire, d'équiper la loi 112 en conséquence et il y a de l'unanimité dans les interventions à la commission pour le faire.

Ça va être bon pour tout le monde parce que la pauvreté, les discriminations, les préjugés, ça affecte tout le monde en même temps que ceux et celles qui les subissent. Une personne sur quatre risque de vivre une situation de pauvreté dans sa vie.

Il reste maintenant au gouvernement et à la commission parlementaire à démontrer que la volonté citoyenne a été entendue et qu'il y aura des résultats dans le sens voulu.

En somme, changer le regard sur la pauvreté et y mettre les dollars.